



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

Entre,

**L'Association « École de Musique du Val Montjoie – Saint Gervais – Les Contamines »**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville de Saint Gervais, 50 Avenue du Mont d'Arbois 74170 Saint-Gervais-Les-Bains, No. Siret 34845646800027 Code APE 8552Z

Représentée par sa présidente Madame Charlotte HUGRON, désignée sous le terme « l'association »

D'une part,

Et

La Commune de Saint-Gervais-Les-Bains (Haute-Savoie), représentée par son Maire en exercice dûment autorisé par délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2025, et désignée sous le terme « **La Commune de Saint-Gervais-Les-Bains** »,

D'autre part,

Le montant de la subvention figurant à l'article 4 « *Montant de la subvention et conditions de paiement* » est majoré de 3 465 € compte tenu de la demande de subvention complémentaire. La dépense exceptionnelle vise à financer les 3 déplacements des choristes saint-gervolains dans le cadre de deux répétitions et un concert au Victoria Hall à Genève.

Pour l'année 2025, le montant de la subvention s'élève en conséquence à la somme de 66 601 (soixante-six mille six cent-un) euros dans le respect des objectifs fixés au second alinéa de l'article 1<sup>er</sup>.

La subvention sera créditée **au compte ouvert par l'association** selon les procédures comptables en vigueur et au plus tard en fin de mois, dans les conditions suivantes :

1<sup>ère</sup> partie au 15 janvier : soit 40 000 €, 2<sup>ème</sup> partie au 15 avril : soit 23 136 €, le solde au 31 juillet : soit 3 465 €.

Les versements seront effectués au compte :

IBAN : FR 76 1027 8024 1900 0203 5920 157

sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5 de la convention initiale.



Il est précisé que les autres articles de la convention d'objectifs et de moyens sont inchangés.

Fait à Saint-Gervais-Les-Bains, le

La Présidente

Le Maire

Charlotte HUGRON

Jean-Marc PEILLEX